

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RÉSEAU ONTARIEN DES CANAUX DU SAINT-LAURENT—EMBAUCHE

Question n° 5—L'hon. M. Chevrier:

1. Quel était le nombre d'hommes employés sur le réseau ontarien des canaux du Saint-Laurent lors de l'ouverture de la saison de navigation, en 1958?
2. Sur ce nombre, combien étaient fonctionnaires de l'État et combien ne l'étaient pas; combien

étaient a) titularisés, b) temporaires, c) intermittents, d) rémunérés aux taux courants?

3. Quel est le nombre d'hommes actuellement employés dans chacune des catégories susmentionnées?

4. Combien d'hommes a-t-on congédiés?

5. Quelles mesures a-t-on prises pour leur trouver un emploi a) au ministère des Transports, b) à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, c) dans d'autres ministères du gouvernement?

6. A-t-on institué un comité à cette fin? Dans le cas de l'affirmative, quel en était le personnel, combien de fois a-t-il siégé et quelles dispositions a-t-il prises pour assurer de l'emploi à ces hommes?

Réponse de l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):

1. 225 employés, plus 100 employés intermittents—total 325.

2. Fonctionnaires de l'État—146 Autres—179

a) fonctionnaires de l'État titularisés—139

b) fonctionnaires temporaires de l'État—7

c) employés intermittents—100

d) employés rémunérés aux taux courants (73) et équipages de navires (6)—79.

3. a) fonctionnaires titularisés de l'État—78

b) fonctionnaires temporaires de l'État—aucun

c) employés intermittents—51

d) employés aux taux courants (67) et équipages de navires (5)—72.

Total, sans compter les employés intermittents—150.

4. Aucun employé n'a été renvoyé pour des raisons de service.

Les départs sont les suivants:

Effectifs à l'ouverture de la saison de 1958.....		325	
Employés intermittents.....		100	
		225	
Effectifs actuels.....		150	150
		75	
Employés mis à pied.....	30		
Sur le point de l'être.....	10		
	40		40
Retraités ou à la veille de l'être, démissionnaires, permutés, décedés.....	35		
	75		190
Nombre d'employés choisis jusqu'ici par l'Administration de la voie maritime.....			105
			85

5. a) Au début de la saison dernière, on a fait venir un à un les employés qui travaillent sur les chantiers, et on les a invités à s'inscrire en vue d'une permutation à des postes de commençants sur d'autres canaux de l'Ontario. Sept employés trouvés physiquement aptes à exercer un emploi aux canaux de Welland y ont déjà été affectés. b) On a ouvert aux employés des services de canaux des concours en vue d'un emploi aux nouveaux aménagements de la voie maritime, et l'Administration est en voie de faire les nominations pour Cornwall et Iroquois. Jusqu'ici, le nombre de candidats choisis s'établit à 105. c) La Commission du service

civil a établi des listes de congédiement des employés des travaux de chantiers. Les noms des autres employés qui ne sont pas choisis par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ni permutés à d'autres postes à l'intérieur du ministère sont remis, par catégories, à la Commission en vue d'une réaffectation. Le ministère poursuivra ses efforts en vue de trouver un emploi permanent au plus grand nombre possible des 85 employés mentionnés dans la réponse à la question n° 4.

6. Aucun comité n'a été officiellement institué pour trouver un emploi aux employés